

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2025-08

Séance du 27/03/2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 27/03/2025, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'adopter le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025, en sections de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses, et d'inscrire les crédits correspondants tel qu'indiqué dans le rapport joint, soit 13 164 512,52 € de crédits de fonctionnement et 8 484 218,41 € de crédits d'investissement, étant précisé que les deux sections sont respectivement et intégralement compensées par des recettes, excédents et amortissements.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé